

APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

**Maître d'Ouvrage : Monsieur le Maire – COMMUNE
69620 SAINT VÉRAND – Tel : 04 74 71 73 01, Fax :
e-mail : mairie@saint-verand.com**

Particularités :

Présente consultation fait suite à un précédent appel à candidature, au vu des réponses au lot n°10 de la consultation parue le 10 juillet dernier.

Travaux non autorisés.

Objet : Construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie avec Chauffage Ventilation.

Localisation : Le Bourg, 69620 Saint Vérand

Caractéristiques :

Surface : 300 m² environ

Début des travaux : 4^{ème} trimestre 2010

Travaux : Chauffage - Ventilation

Durée des travaux : 10 mois + 1 mois de préparation de chantier

Réception des offres :

avant le jeudi 28 octobre 2010 à 12 heures (délai de rigueur).

Adresses de transmission : Mairie de Saint Vérand – Le Bourg, 69620 Saint Vérand
Horaires : Lundi : 16h-18h – Mardi : 14h-18h – Jeudi : 8h30-12h – Vendredi : 14h-18h

Contenu : Les justifications à produire quant aux qualités et aux capacités du candidat.

Document type : DC4

Classement : (DC5)

Garanties : (DC7)

Responsabilité : responsabilité civile et décennale

Préférences : références équivalentes adaptées au corps d'état et l'opération,

objectif : permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières.

Modalités :

Les offres doivent être déposées dans une enveloppe cachetée portant la mention : « offre pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une garderie périscolaire ».

Les offres doivent être déposées en mairie de Saint Vérand contre récépissé ou y parvenir en recommandé de réception.

Contenu du dossier :

Le dossier des entreprises pourra être demandé :

sur le site [eokon.com](http://www.eokon.com) (recherche d'appel d'offres de marchés publics, mot-clé :

« construction », « restaurant », « école », « périscolaire »)

Adresse : 40, rue André Chénier, 69120 Vaulx en Velin, 09 63 00 71 87
Ordre technique : Agence Barthélémy, Cézard et Associés, Architectes
69100 Villeurbanne – Tel : 04 72 65 72 12

Ordre administratif : Mairie de Saint Vérand, M. Say, Secrétaire Général
69620 Saint Vérand
04 74 71 86 73

Publication : 1^{er} octobre 2010.

ES 12185

COMMUNE DE SAINT LAURENT DE VAUX

**DESCRIPTION DE LA MISE EN REVISION
DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)
ET DE LA DETERMINATION EN PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

La commune de Vaux par délibération du 22 septembre 2010 a décidé de mettre à jour son Plan d'Occupation des Sols (POS) pour le transformer en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le droit des sols, l'élaboration d'un nouveau PLU doit permettre de définir un cadre de développement, et de :

• Adapter le POS qui date de 1981 avec les nouvelles lois et en particulier la loi

relative au schéma de cohérence territoriale de l'Ouest Lyonnais (SCOT) et le projet de Plan Intercommunal (PLH),

• Réduire les risques naturels,

• Améliorer le périmètre du réseau d'assainissement qui est en cours d'études,

• Favoriser le développement du village et favoriser l'accès au logement pour les jeunes de

la commune.

Le projet de PLU vise à assurer un équilibre intergénérationnel, à développer le village et permettre aux activités agricoles de se maintenir sur la commune en concurrence avec l'urbanisation.

Le 30 septembre 2010
Le Maire
Raymond MAZURAT

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**1 – Pouvoir adjudicateur :**

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU RHÔNE – 58, avenue Foch – 69453 LYON Cedex 06.

2 – Objet : Sélection d'un bureau d'études Eco – Construction dans le cadre du projet SCORE « Sustainable Construction in Rural and fragile areas for Energy efficiently »

– Mission d'assistance à la Mission Internationale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

– Projet qui relève du programme MED financé par l'Union Européenne, programme transnational de coopération territoriale européenne.

3 – Nature du marché : Marché public de prestations de services

4 – Procédure : marché public à procédure adaptée

5 – Durée du marché : Vingt-cinq mois à compter de la date de notification au prestataire.

6 – Condition d'obtention du DCE : Remis gratuitement sur demande écrite envoyée par fax ou courrier à l'adresse suivante : Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône – DRH AG / Marchés publics / secrétariat appels d'offres – 58, avenue Foch – 69453 LYON Cedex 06

– Fax : 04 72 43 43 01.

7 – Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci dessous :

1) Qualité de la prestation (pondération 50%) ;

2) Prix de l'offre des prestations (pondération 40%) ;

3) Prise en compte de l'impact environnemental (10%)

8 – Date limite de remise des offres : vendredi 5 novembre 2010 à 15 h 00.

9 – Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

10 – Date d'envoi du présent avis : jeudi 07 octobre 2010.

AVIS ADMINISTRATIFS

ES 12220

**PREFECTURE DU RHONE****DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHONE****POLICE DE L'EAU**

Par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2010, la commune de SAIN-BEL est autorisée à réaliser des travaux d'aménagement du lit et des berges du Trésoncle sur la commune de SAIN-BEL.

Cet arrêté fixe, notamment, les conditions de réalisation de ces travaux, et en particulier, les mesures nécessaires à la réduction des impacts sur le milieu aquatique.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de l'intégralité du texte des prescriptions à la direction départementale des territoires du Rhône, service forêt eau et biodiversité, 245, rue Garibaldi à LYON 3^e ou en mairie de SAIN-BEL.

Le chef de service par intérim
Laurent GARIPUY

TRAVAUX

ES 12267

MARCHÉ SUR PROCÉDURE ADAPTÉE

Acheteur public : Commune de Cheviny

Pouvoir adjudicateur : COMMUNE DE CHEVINAY – Adresse de l'acheteur public et de la PRM : Commune de Cheviny – Le Bourg – 69210 Cheviny.

Objet du marché : Réalisation d'un cheminement piétons le long de la RD 24E.

Nature et étendue des travaux :

– Décapage(470 m²)

– Bordures 20x30 (270 m.)

– Grave concassée 0/31.5 (250 T) ;

– Béton bitumineux 0/6, 0/10 (85T) ;

Mode de passation: procédure adaptée (Art. 28 du code des marchés publics).

Critères de jugement des offres : 100% pour le prix